

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1073 DU 8 AOÛT 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

BONNES VACANCES

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

SUIVEZ NOUS SUR :

facebook

twitter

Google+

Email

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE
EN EUROPE DIFFICILE
LA GUADELOUPE EN DANGER**

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 5

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 9

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 11

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 13

Nombre de pages :15

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**
wesleyAminata.

Jusqu'à la fin du mois d'août, La NATION paraîtra trois fois par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi .

AFFAIRES NATIONALES

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

LA BANQUE DE FRANCE PRÉVOIT 0,2 % DE CROISSANCE AU 3^e TRIMESTRE DE 2014

La Banque de France entrevoit une reprise de la croissance au troisième trimestre (+0,2%) selon une première estimation rendue publique ce vendredi. Celle-ci se fonde sur l'observation d'indices conjoncturels dans l'industrie et les services relativement encourageants. Ainsi, dans l'industrie, production et livraisons augmentent légèrement, l'activité devrait rester stable en août, selon l'institution. Des chiffres de l'Insee indiquent cependant une reprise en demi-teinte de l'industrie. En effet, la production industrielle s'est redressée en juin de 1,3%, après une baisse de 1,6% en mai. Mais, cela ne suffit pas à renverser la vapeur pour l'ensemble du trimestre et la production industrielle reste donc négative (-0,5%) au cours du deuxième trimestre). L'enquête mensuelle de conjoncture auprès des entreprises de la Banque de France conclut en outre à une "amélioration de l'activité" dans les services et leur "progression à court terme". Le niveau de la croissance au deuxième trimestre doit être dévoilé par l'Insee le 14 août. Elle n'était pas au rendez-vous lors des trois premiers mois de l'année. Une majorité d'économistes cités par l'AFP anticipent une stabilité ou une très faible hausse du PIB (+0,1%). Pour les deuxième et troisième trimestres, l'Institut prévoyait fin juin une croissance de 0,3%. Un niveau légèrement supérieur à celui anticipé par la Banque de France et par un consensus d'économistes interrogés par Reuters (+0,2%). Pour l'ensemble de l'année, l'Insee prévoit une croissance de 0,4% du produit intérieur brut, tandis que le gouvernement, lui espère atteindre 1%.

LA BCE OBSERVE UN RALENTISSEMENT DE LA DYNAMIQUE DE LA CROISSANCE EN EUROPE

Mario Draghi a fait observer ce jeudi que la "dynamique de la croissance" ralentit au sein de l'UE. Malgré un nouveau ralentissement de l'inflation en juillet, l'institution monétaire de Francfort a laissé le taux de refinancement au niveau fixé en juin, le plus bas de son histoire. "Si l'on veut détecter un signe dans les données publiées ces deux-trois derniers mois, on peut dire qu'il y a eu un ralentissement dans la dynamique de croissance", a reconnu Mario Draghi. Le patron de la BCE s'exprimait ce jeudi lors de la conférence de presse qui suit la décision sur les taux directeurs. Mercredi, des chiffres publiés en Italie indiquaient que la troisième économie de l'UE est retournée en récession. En France, les statistiques du PIB doivent être publiées le 14 août. En outre, sans de surprise, la Banque centrale européenne a laissé inchangé jeudi son principal taux directeur, a annoncé un porte-parole. Le taux de refinancement reste donc à 0,15%, son plus bas niveau historique, auquel il avait été porté en juin. Après le vaste arsenal d'outils dévoilés début juin par l'institution monétaire de Francfort afin de soutenir le crédit et la croissance dans la zone euro, avec l'espoir de faire par ricochet redécoller l'inflation, une intervention supplémentaire était en effet plutôt improbable. Le taux de dépôt est maintenu à -0,1% et le taux de prêt marginal à 0,4%. A l'occasion d'une conférence de presse jeudi, le président de la BCE, Mario Draghi, a déclaré: "Les taux d'intérêt de la BCE resteront au niveau actuel pendant une période prolongée." Certes, en juillet, la hausse des prix a encore ralenti, atteignant son plus bas niveau depuis octobre 2009: 0,4%. Un chiffre très éloigné de l'objectif de la BCE d'une inflation proche - mais inférieure - de 2% à moyen terme. Il s'agit d'ailleurs du dixième mois consécutif qu'elle se situe sous la barre de 1%. Toutefois, les gardiens de l'euro ont préféré patienter. Le chef économiste de la société d'information internationale IHS pour l'Europe, Howard Archer, cité par l'AFP, analyse: Ils ont "signifié de façon claire qu'ils sont en mode attente pour les prochains mois, ne serait-ce que parce qu'il va falloir du temps pour que (les mesures) de juin produisent pleinement leurs effets". La BCE est notamment restée sourde pour l'instant aux critiques du chef du gouvernement français Manuel Valls, qui a jugé la semaine dernière la BCE "impuissante" face au risque de déflation. L'institution va en particulier surveiller les retombées du programme de prêts ciblés et à très long terme (TLTRO), qui doit

permettre aux banques de se financer à des conditions avantageuses tout en les incitant à prêter davantage aux entreprises. A ce propos, Mario Draghi a déclaré: "Nous nous attendons à une demande importante (...) Les estimations de marché semblent tendre vers une demande globale entre 450 et 850 milliards (d'euros)". Le premier de ces prêts ne sera accordé qu'en septembre.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

L' ÉPIDÉMIE EBOLA

L'Organisation mondiale de la santé a annoncé aujourd'hui qu'il fallait considérer l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola comme "une urgence de santé publique de portée mondiale". C'est l'épidémie "la plus grave en quatre décennies", explique l'organisation. "Une réponse internationale coordonnée est essentielle pour arrêter et faire reculer la propagation internationale d'Ebola", ajoute le comité d'urgence de l'OMS, qui s'est réuni mercredi et jeudi à Genève. L'épidémie d'Ebola qui a fait près de 1000 morts depuis le début de l'année est "la plus importante et la plus sévère" en quatre décennies, a souligné la directrice générale de l'OMS, le Dr Margaret Chang. Elle a estimé que les pays d'Afrique de l'Ouest touchés par l'épidémie: Libéria, Sierra Leone, Guinée et Nigeria, "ne peuvent y faire face par eux-mêmes" et a appelé "la communauté internationale à leur fournir le soutien nécessaire". Margaret Chang a ajouté qu'elle avait accepté les conclusions du comité et décrété cette "urgence de santé publique de portée mondiale", l'OMS coordonnant au quotidien la mobilisation internationale face à Ebola. Le comité a exclu des restrictions sur les voyages internationaux ou sur le commerce international. Mais, a-t-il dit, "les Etats doivent se préparer à détecter et traiter des cas de malades Ebola" et "à faciliter l'évacuation de leurs ressortissants, en particulier les personnels médicaux, qui ont été exposés à Ebola".

LA RUSSIE DÉCIDE UN EMBARGO

La Russie a décidé aujourd'hui de décréter un "embargo total" de la plupart des produits alimentaires en provenance des pays d'Europe et des États-Unis en réponse aux sanctions occidentales votées à l'encontre de Moscou, a annoncé le Premier ministre russe Dmitri Medvedev. Cet embargo concerne le bœuf, le porc, la volaille, le poisson, le fromage, le lait, les légumes et les fruits en provenance des États-Unis, de l'Union européenne, de l'Australie, du Canada et de la Norvège. Cette mesure est applicable à partir d'aujourd'hui et pour une durée d'un an. Cette annonce fait suite à un décret signé hier par Vladimir Poutine en représailles aux sanctions économiques occidentales contre Moscou accusé d'alimenter l'instabilité dans l'est de l'Ukraine. Medvedev a précisé que les avions des compagnies aériennes ukrainiennes ne seraient plus autorisés à transiter par la Russie. Le gouvernement russe étudie une disposition similaire pour les vols des compagnies aériennes américaines et européennes à destination de l'Asie et du Pacifique, a-t-il ajouté.

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

DETTE ARGENTINE : LE GOUVERNEMENT DÉPOSE UNE PLAINTÉ CONTRE LES USA

Dans un communiqué la présidence argentine a déclaré qu'"Étant donné qu'un État est responsable de la conduite de tous ses organes, les violations (du pouvoir judiciaire) ont provoqué une controverse entre l'Argentine et les États-Unis". L'Argentine accuse les États-Unis de violer sa souveraineté et son immunité judiciaire après qu'un juge de New York a ordonné le blocage de remboursements de dette à des créanciers privés. Elle s'en remet à la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye, aux Pays-Bas. Buenos Aires accuse Washington de violer sa souveraineté et son immunité judiciaire, après que Thomas Griesa, un juge de New York, a ordonné le blocage de remboursements de dette à des créanciers privés. L'Argentine a ainsi déposé une plainte contre les États-Unis devant la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye. Dans un communiqué, la présidence argentine affirme: "Étant donné qu'un État est responsable de la conduite de tous ses organes, les violations (du pouvoir judiciaire) ont provoqué une controverse entre l'Argentine et les États-Unis." La CIJ, dont les

États-Unis ne reconnaissent généralement pas la juridiction, a précisé qu'aucune suite ne serait donnée tant que Washington n'aurait pas admis la compétence de ce tribunal international dans cette affaire. Si les États-Unis jugent que le contentieux ne relève pas de la CIJ, poursuit le communiqué argentin, ils auront "l'obligation d'indiquer un moyen alternatif pour parvenir à une solution pacifique dans la controverse actuelle conformément à la charte des Nations unies". Plus tôt jeudi, l'Argentine avait suggéré à ses créanciers restructurés de changer d'agent fiduciaire afin de toucher le remboursement de dette de 539 millions de dollars, versé par Buenos Aires le 26 juin mais bloqué sur un compte de Bank of New York (BoNY). D'après des avis diffusés dans la presse par le gouvernement argentin, les détenteurs de bons qui n'ont pas reçu leur paiement dû au 30 juillet peuvent invoquer le fait que "l'agent fiduciaire n'a pas honoré son obligation de transférer les fonds aux créanciers à qui ils appartiennent" pour en changer et en choisir un autre. Mercredi, le juge Griesa a ordonné à Bank of New York de continuer "de retenir les fonds en attendant une nouvelle décision" judiciaire. Vendredi il a convoqué une nouvelle audience dans le cadre de cette affaire, à 15H00 locales dans un tribunal au sud de Manhattan. L'Argentine refuse de payer aux fonds "vautours" ce que le jugement lui ordonne, invoquant que si elle verse la somme, elle viole la clause RUFO figurant dans les contrats de dette qui oblige de rembourser tous les créanciers selon les mêmes conditions. Depuis l'échec des négociations, Buenos Aires cible sans retenue le juge Griesa. "Griesa a démontré une nouvelle fois ne rien comprendre, il a démontré de manière patente son incompetence, sa partialité durable et dépendance marquée vis-à-vis des fonds vautours", a déclaré le chef du gouvernement argentin Jorge Capitanich. Le ministre argentin de l'Économie plaide pour que l'État américain "intervienne car un juge ne peut pas empêcher un pays de rembourser sa dette". Les agences de notation ont déclaré l'Argentine en "défaut de paiement partiel" car le règlement de l'échéance de 539 millions n'est pas parvenu aux créanciers, qui ont accepté les restructurations de 2005 et 2010.

LA GUERRE TOUJOURS LA GUERRE

La guerre a repris ce vendredi à Gaza. Le Hamas a refusé de prolonger le cessez-le-feu en vigueur depuis trois jours et qui expirait à 7 heures. Peu avant, les tirs de roquette sur Israël ont repris et une vingtaine de projectiles ont été lancés sur l'Etat hébreu en deux heures. La réaction des autorités israéliennes n'a pas tardé. Le premier ministre Benyamin Nétanyahou a ordonné à l'armée de «riposter vigoureusement» aux roquettes. Vers 9h30 est survenu le premier raid israélien: une énorme explosion a secoué l'enclave. Tsahal a annoncé sur Twitter cibler les «sites terroristes» d'où opèrent les militants islamistes. Dès l'annonce de la fin du cessez-le-feu, des milliers de Gazaouis avaient fui leurs maisons, par crainte des représailles israéliennes. Reste à savoir quelle incidence aura la reprise des hostilités sur les négociations en cours entre l'Etat hébreu et le Hamas au Caire, sous l'égide de l'Egypte. Un porte-parole du Hamas annonçait vendredi matin que les discussions se poursuivraient en dépit de la fin de la trêve. Israéliens et Palestiniens ont engagé les discussions avec des exigences apparemment inconciliables sous la pression du terrible bilan humain de ce conflit. Israël a proposé mercredi soir une prolongation pour une durée illimitée du cessez-le-feu, sous réserve qu'elle ne soit assortie d'aucune condition. Cependant, le Hamas avait accusé jeudi soir l'Etat hébreu de bloquer les négociations en n'accédant pas à ses demandes, notamment la fin du blocus de Gaza qui asphyxie l'enclave depuis huit ans, la construction d'un port sur la Méditerranée et la libération de prisonniers. L'armée israélienne, qui a retiré ses troupes de Gaza, se tient prête le long de la frontière à répondre à toute reprise des combats. L'opération «Bordure protectrice» déclenchée le 8 juillet par Tsahal pour faire cesser les tirs de roquettes contre son territoire et détruire le réseau de tunnels servant au Hamas à s'infiltrer en Israël a tué 1.890 Palestiniens, dont 430 enfants et adolescents. Selon l'Unicef, 73% des victimes sont des civils.

Le président Barack Obama a autorisé des frappes militaires ciblées en l'Irak pour protéger le personnel américain et éviter le massacre de civils par les djihadistes de l'Etat

islamique. Barack Obama s'est exprimé jeudi soir depuis la Maison Blanche. "J'ai autorisé des frappes ciblées si nécessaire pour aider les forces irakiennes qui se battent pour protéger les civils qui sont coincés", a déclaré le président des Etats-Unis. "Nous pouvons agir, de façon responsable et prudente, pour éviter un éventuel acte de génocide", a-t-il ajouté. Les combattants sunnites se sont rapprochés d'Erbil, la capitale du Kurdistan irakien, où se trouve un consulat américain. Barack Obama a toutefois assuré qu'il ne laisserait pas les Etats-Unis se faire entraîner "dans une autre guerre en Irak", réaffirmant qu'il n'enverrait pas de troupes au sol, deux ans et demi après le retrait des soldats américains du pays.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

L'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo a terminé la séance de vendredi en chute de 2,98%, plombé par le soudain regain du yen alors que le président américain Barack Obama a annoncé avoir autorisé des frappes militaires ciblées en Irak. Comme le reste de la semaine, il a aussi souffert des tensions entre la Russie et les occidentaux. Dans ce contexte tendu, il a clôturé au plus bas depuis le 30 mai, retombant au-dessous du seuil psychologique des 15'000 points. A la fin des échanges, le Nikkei des 225 valeurs vedettes a affiché une perte de 454 points à 14'778,37 points. Il a lâché 4,80% au cours de la semaine. L'indice élargi Topix de tous les titres du premier tableau a pour sa part cédé 2,37% (-29,86 points) à 1228,26 points. La séance a été extrêmement active, avec 2,75 milliards de titres échangés sur le premier marché, ce qui prouve la nervosité des investisseurs. A l'issue de la journée boursière, le dollar se situait à 101,60 yens, contre environ 102,10 yens aux premières heures de la matinée. L'euro a fini autour de 136 yens, au plus bas depuis fin novembre 2013. Cette évolution sur le marché des devises nuit aux groupes japonais actifs à l'étranger, dont les revenus sont diminués une fois convertis en yens en cas de renchérissement de la monnaie nippone.

ÉTATS UNIS

Wall Street a terminé sur une hausse sensible vendredi, effaçant ainsi les pertes accumulées depuis le début de la semaine, les investisseurs ayant été soulagés d'apprendre la fin des exercices militaires russes près de la frontière ukrainienne, qui avaient été qualifiés de "provocation" par les Etats-Unis. L'indice Dow Jones .DJI a gagné 1,13%, soit 185,66 points, à 16.553,93. Le S&P-500 .SPX, plus large, a pris 22,02 points, soit 1,15%, à 1.931,59 et le Nasdaq Composite .IXIC a avancé de son côté de 35,93 points (+0,83%) à 4.370,90. Il s'agit de la meilleure performance, en pourcentage, sur une seule séance pour le Dow Jones et le S&P 500 depuis le 4 mars. Sur l'ensemble de la semaine, les trois indices ont respectivement gagné 0,4%, 0,3% et 0,4%, refaisant ainsi une partie du terrain perdu la semaine précédente. L'indice de volatilité VIX du CBOE a perdu 5,52% à 15,74, signe qu'une partie des incertitudes qui bridaient les acteurs du marché ont disparu.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé dans le rouge vendredi, l'indice FTSEurofirst 300 accusant sa septième baisse en huit séances, la décision de Barack Obama d'ordonner des frappes en Irak contre les forces de l'Etat islamique ajoutant à la nervosité des investisseurs, déjà inquiets des tensions liées à l'Ukraine, et qui se replient sur les valeurs refuges, emprunts d'Etat en tête. À Paris, le CAC 40 a terminé en repli de 0,05% à 4.147,81 points. Le Footsie britannique a reculé de 0,45% et le Dax allemand de 0,33%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 abandonnait 0,2% et le FTSEurofirst 300 0,62%.

CHANGE

L'euro progressait face à un dollar miné par les inquiétudes des cambistes face à l'implication de l'armée américaine en Irak dans un marché se tournant vers des valeurs refuges. Vers 21H00 GMT (23H00 à Paris), la monnaie unique européenne valait 1,3416 dollar, contre 1,3363 dollar jeudi à la même heure. Elle était tombée mercredi jusqu'à 1,3333 dollar, son niveau le plus faible en neuf mois. L'euro montait face à la monnaie nippone, à 136,93 yens - après être tombé vers 02H15 GMT à 135,73 yens, son niveau le

plus faible depuis fin novembre 2013 - contre 136,42 yens jeudi soir. Le dollar baissait un peu face à la devise japonaise, à 102,06 yens pour un dollar contre 102,09 yens la veille. Vers 21H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 79,95 pence, comme face au dollar, à 1,6776 dollar pour une livre. La devise suisse se stabilisait face à la monnaie unique européenne, à 1,2143 franc suisse pour un euro - après avoir atteint vers 02H20 GMT 1,2121 franc, son niveau le plus fort en cinq mois - et progressait face au dollar, à 0,9052 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,1564 yuans pour un dollar, un nouveau sommet en clôture depuis mi-mars, contre 6,1609 yuans la veille, son précédent sommet. L'once d'or a fini à 1.309,75 dollars au fixing du soir - après être montée vers 06H45 GMT à 1.322,92 dollars, son niveau le plus élevé en trois semaines - contre 1.305,25 dollars jeudi.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

EN DROIT FRANÇAIS PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC : CRITÈRE RELATIF À L'INSERTION DE PERSONNES EN DIFFICULTÉ

La commune de Dijon a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public portant sur le nettoyage de locaux de divers bâtiments, composé de trois lots. Une société a été informée du rejet de son offre pour le lot n° 1, dont elle était précédemment attributaire. A la demande de cette société, le juge des référés a annulé, sur le fondement de l'article L. 551-1 du code de justice administrative, la procédure de passation de ce lot et toutes les décisions s'y rapportant par une ordonnance du 17 février 2014, contre laquelle la commune de Dijon se pourvoit en cassation. Le Conseil d'Etat se prononce dans un arrêt du 28 mai 2014 et rejette le pourvoi formé par la Commune de Dijon. La Haute juridiction administrative estime qu'il ressort des pièces du dossier que figurait parmi les critères d'attribution du lot n° 1 un critère relatif à l'insertion de personnes en difficulté, décomposé en deux sous-critères, relatifs, l'un au nombre d'heures d'insertion proposées par les candidats avec un minimum de quatre mille

heures, l'autre à la formation de ces personnes. En outre, le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) comportait, à l'article 1-5, une "clause sociale", détaillant la mise en œuvre par l'attributaire de l'objectif d'insertion de la commune, en fonction notamment de l'obligation de reprise des personnels affectés au précédent marché stipulée par la convention collective applicable à ce secteur. Par conséquent, eu égard au lien existant ainsi entre l'un des critères d'attribution du lot et l'exécution des prestations, c'est sans erreur de droit, ni erreur de qualification juridique que le juge des référés a pris en compte les stipulations du marché et les conditions de son exécution, pour apprécier si, ainsi que le soutenait la société, le critère relatif à l'insertion était ou non entaché d'incertitudes ou de contradictions. Le Conseil d'Etat affirme que le juge des référés a pu, dès lors, par une appréciation souveraine exempte de dénaturation, estimer que ni les stipulations de l'article 1-5 du CCAP ni les explications complémentaires du pouvoir adjudicateur ne faisaient clairement apparaître comment s'appliquait l'engagement de l'attributaire relatif au nombre d'heures d'insertion en cas de reprise des personnels du marché précédent. C'est également par une appréciation souveraine exempte de dénaturation qu'il en a déduit que le sous-critère relatif au nombre d'heures de travail réservées à l'insertion professionnelle de personnes en difficultés était entaché d'incertitudes constitutives, en l'espèce, d'un manquement de la commune aux obligations de publicité et de mise en concurrence susceptible de léser la société requérante.

BRÉSIL : PROTECTION DE LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS

Le Code brésilien de protection des consommateurs vient d'être modifié par le vote d'une loi encadrant les produits afin qu'ils ne constituent pas un danger pour la santé des consommateurs. Le principe est que si le consommateur voit sa santé ou sa sécurité mise en danger par un produit défectueux, le fabricant verra sa responsabilité engagée et devra l'indemniser. Le même principe s'applique aux produits pharmaceutiques. Cependant la deuxième partie de cette règle prévoit une exception. En effet, lorsque les risques du médicament sont normaux et prévisibles, le principe n'est pas applicable. On nomme cela le risque inhérent au produit. Or cette notion concerne la grande majorité des médicaments, qui présentent selon certains juristes, "un taux de nocivité normale". Ces risques sont normalement nommés "réactions indésirables" ou

"effets secondaires". Les concepts de normalité et de prévisibilité prévues par le code de la consommation font régulièrement l'objet de controverses. D'un point de vue judiciaire, seule une preuve technique rigoureuse présentée par un spécialiste dans le domaine pharmaceutique ou médical devrait permettre de déterminer si le risque peut être considéré comme normal et prévisible en raison de la nature du produit. Un autre point non négligeable est le risque résultant d'interactions médicamenteuses. Cependant, dans ce dernier cas, il est difficile de tenir pour responsables les fabricants des médicaments. Il faut noter que certains observateurs estiment que l'article 931 du code civil brésilien prévoit la responsabilité civile du fournisseur pour un dommage causé au consommateur et ce même lorsqu'il s'agit d'un risque inhérent au produit. Cependant, il semblerait que cette affirmation soit erronée, les dispositions du Code de protection des consommateurs devant prévaloir en cas de transactions avec les consommateurs.

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

MAI 2014 : - 0,1 % % sur un mois ; stable sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C E) en juin 2014:73 090 (-1,1% sur un mois et 3,1 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en mai 2014 : 750 (- 13,8 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

LA NATION POUR VOUS INFORMER